



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-12-84

**OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Gestion
Schefferville en vue de la réalisation du projet de construction
d'une usine de traitement des eaux usées**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE les derniers ajustements apportés aux plans et devis du projet de construction d'une usine de traitement des eaux usées placent la station de pompage SP3 sur une parcelle du lot 5 214 097 appartenant à Gestion Schefferville;

ATTENDU QUE le coût entendu d'acquisition de cette parcelle est de 20 000 \$;

ATTENDU QU'une servitude permettant le passage des conduites sera également acquise;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, incluse au sommaire décisionnel lue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* autorise :

La greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer la promesse d'achat et de vente d'une parcelle du lot 5 214 097 annexée à la présente ordonnance;

La greffière trésorière, madame Diane Cyr, à signer un acte d'achat conforme à la promesse d'achat annexée à la présente ordonnance;

L'engagement de professionnels requis à la réalisation de la transaction;

L'imputation des coûts de la transaction et de ses frais afférents aux immobilisations du projet de construction de l'usine de traitement des eaux usées.

Adoptée à Québec le 6 décembre 2022

Jean Dionne, Administrateur